



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)  
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELID, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPAHET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELID), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2021-21 - SPORTS - CHARTE SPORTIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS - REPARTITION DE L'ENVELOPPE -  
EXERCICE 2021**

***Rapporteur : Monsieur Jérémie FRAYSSE***

Le conseil municipal de la commune d'Annonay a statué le 23 novembre 2009 pour la mise en place d'une charte sportive communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions municipales aux associations et clubs sportifs.

Le calcul de répartition est effectué conformément aux critères approuvés par le Conseil Municipal du 21 décembre 2009. Lesdits critères figurent en annexe de la présente délibération.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement concernant la COVID-19 et conformément au Décret n° 2020-1227 du 6 octobre 2020 qui indique dans son article 1 que « la préservation de l'unité et de la solidarité entre les activités sportives à caractère professionnel et les activités sportives à caractère amateur constitue une mission d'intérêt général supplémentaire susceptible de permettre l'attribution de subventions par les collectivités territoriales », la Ville d'Annonay propose de voter une aide financière aux associations et clubs sportifs identique à la subvention attribuée en 2020 .

Le montant de l'enveloppe s'élève à 153.460,99€ réparti comme suit :

CLUB		Montant
ANNONAY JOGGING CLUB		2 238,42 €
ANNONAY SAVATE CLUB		858,70 €

ANNONAY SQUASH		513,35 €
L'ANNONÉENNE		3 815,87 €
ACAVTT ANNONAY		377,13 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY	ASJBA	1 618,03 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE	BCNA	27 467,36 €
BOXE AMÉRICAINE ANNONAY	BAA	1 046,02 €
CERCLE D'ESCRIME D'ANNONAY		2 040,64 €
CLUB D'ECHECS DU BASSIN D'ANNONAY		1 402,05 €
CLUB SPORTIF ANNONÉEN	CSA	36 895,78 €
CLUB DE TIR D'ANNONAY		8 940,51 €
COMPAGNIE D'ARC D'ANNONAY	CAA	5 092,55 €
CYCLOTOURISTES ANNONÉENS		1 848,97 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN	FCA	20 718,91 €
HANDBALL CLUB ANNONAY	HBCA	9 447,07 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		4 200,00 €
OKINAWATÉ KARATÉ CLUB ANNONAY		8 630,84 €
PETITE BOULE ANNONÉENNE	PBA	729,28 €
PATRO SPORTS ANNONAY	PSA	3 268,34 €
SKI CLUB ANNONAY		588,16 €
STADE OLYMPIQUE ANNONEEN	SOA	5 114,94 €
TAEKWONDO CLUB ANNONAY		389,25 €
TENNIS CLUB ANNONAY	TCA	2 103,04 €
TENNIS DE TABLE DU BASSIN D'ANNONAY	TTBA	1 615,78 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) - FONCTIONNEMENT		2 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>153 460,99 €</b>

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,

**Par 32 voix votant pour**

**Ne prenant pas part au vote :**  
Juanita GARDIER

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations et clubs sportifs pour l'année 2021 selon les montants mentionnés ci-dessus,

**VALIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2021, de ces subventions aux associations et clubs sportifs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

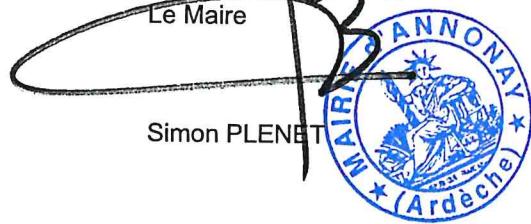
Fait à Annonay le : 04/02/21  
Affiché le : 08/02/21  
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21  
Identifiant télétransmission :

2021

Pour extraire certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021

